

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20251009-2025_100_BC_18-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : **16** **L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SIX OCTOBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en
Nombre de présents : 11 salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
Nombre de représentés : 4 présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2025_100_BC_18
Convention de co-maîtrise d'ouvrage
avec la commune de Le Port pour la
réalisation des travaux de la RHI
Rivière des Galets

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Henry HIPPOLYTE

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 septembre 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
13/10/2025

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2025

AFFAIRE N°2025 100 BC 18 : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE LE PORT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE LA RHI RIVIÈRE DES GALETS

Le Président de séance expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les communautés d'agglomération sont compétentes sur le sujet de la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'eau pluviale urbaine.

Dans sa nouvelle stratégie de territoire « L'Ouest 2040 », le Territoire de l'Ouest réaffirme « *sa volonté d'agir en faveur de la gestion durable de la ressource en eau en sécurisant les points de prélèvement, en limitant les conflits d'usages et en contrôlant la qualité des rejets. Cela passe également par l'amélioration de la performance des réseaux (et) la réduction des volumes d'eau perdus (...)* »,

Contexte de la convention de co-maîtrise d'ouvrage

L'opération RHI Rivière des Galets avait fait l'objet d'une concession confiée par la commune de Le Port en 2003. Cette concession a pris fin en 2019.

La commune de Le Port a inscrit dans sa programmation de travaux pour 2025-2029 les études et les travaux de requalification des voiries et réseaux divers (VRD) sur l'opération RHI Kartié Rivière des Galets. Ce quartier a été identifié comme prioritaire par la commune de Le Port dans sa lutte contre l'habitat insalubre.

Les travaux de requalification des voiries et réseaux divers (VRD) concernent la viabilisation de 179 parcelles sur une durée de 5 ans.

Cette programmation s'établit sur 2 phases :

- 1^{ère} phase (2025) : réalisation des travaux sur la rue Pailleron (7 parcelles) et réalisation des investigations complémentaires nécessaires à la finalisation des études des autres secteurs
- 2^{ème} phase (de 2026 à 2029) : réalisation des travaux suite aux études préalablement citées avec le calendrier prévisionnel suivant :
 - o 2026 : secteur 2 concerné par 44 parcelles
 - o 2027 : secteur 4 concerné par 47 parcelles
 - o 2028 : secteur 5 et 6 concernés par 37 parcelles
 - o 2029 : secteur 3 concerné par 44 parcelles

Les frais de maîtrise d'œuvre concernent les différentes phases classiques d'études (AVP – PRO – DCE – ACT) et de suivi de travaux (DET – AOR). Les frais liés à la coordination sécurité et prévention à la santé (CSPS) sont également intégrés.

Les investigations complémentaires concernent l'ensemble des réseaux secs et humides (fourreaux télécom, tests d'étanchéité des regards et conduites, vérification des branchements d'eau potable, recherche de fuites, inspections caméra des conduites d'assainissement).

Cadre d'intervention du Territoire de l'Ouest sur le projet global

Le Territoire de l'Ouest intervient dans le cadre de ses compétences Eau (eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines) dans la prise en charge en partie des études de maîtrise d'œuvre et dans la réalisation des travaux associés à ses compétences (renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et

eau pluviale urbaine).

Montant prévisionnel des études et travaux du projet

Le montant global des études et travaux (hors subvention) s'élève à 2 125 107,22€ HT soit 2 305 741,33€ TTC.

Dans le cadre du programme « Territoires engagés pour le logement (TEL) », la commune de Le Port sera subventionnée à hauteur de 83 333,36€ HT pour la viabilisation des parcelles.

Aussi, le montant global des travaux s'établit à 2 041 773,86€ HT soit 2 222 407,97€ TTC.

Au regard de ses compétences, la part relevant du Territoire de l'Ouest s'élève à 1 434 148,87€ TTC soit 64,55 % du montant global.

Ces travaux de renouvellement et de modernisation des réseaux devraient être éligibles aux subventions accordées par l'Office de l'Eau (plafond maximum de 60 % des dépenses éligibles sur les volets eau potable et assainissement uniquement) : le Territoire de l'Ouest sollicitera en ce sens l'Office de l'Eau de La Réunion.

Pour la phase 1 (travaux secteur 1 et investigations), les montants sont calibrés pour un démarrage en 2025.

Pour la phase 2 (secteur 2 à 6), les montants restent prévisionnels, ceux-ci pourront évoluer après la réalisation des investigations complémentaires et les études PRO permettront d'affiner les coûts sur cette phase.

Une clause de revoyure est intégrée afin de prendre en compte l'impact des ces investigations sur les coûts.

Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et expire à compter du remboursement final des travaux.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/09/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 11/09/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Oùï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Territoire de l'Ouest et la commune de Le Port pour les études et travaux de requalification des VRD de l'opération RHI Kartié Rivière des Galets ;

- AUTORISER le Président, ou toute autre personne habilitée par lui, à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

- AUTORISER le Président, ou toute autre personne habilitée par lui, à solliciter toutes les sources de financement possibles sur les compétences relevant de l'intercommunalité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président